

**SEANCE CONSEIL REGIONAL**  
**Séance du 31 mai 2018****Rapport n° CR 2018-014**  
**LE PACTE AGRICOLE - UN LIVRE BLANC POUR L'AGRICULTURE FRANCILIENNE À**  
**L'HORIZON 2030****AMENDEMENT**

Dans le Pacte agricole figurant à l'annexe n°1 de la délibération, en page 20, partie 3. « Une agriculture à visage humain », à la rubrique « Faire de l'Île-de-France une grande région de production biologique », les paragraphes suivants sont modifiés et complétés ainsi :

« Au-delà, et comme pour les productions conventionnelles, la production BIO d'Île de France a devant elle un vrai challenge de diversification, d'élargissement de la gamme et de structuration de filières courtes ~~et longues~~.

L'ensemble des acteurs impliqués dans le déploiement de l'agriculture biologique en Île de France sera mobilisé pour concrétiser cette ambition **depuis la conception du dispositif à sa mise en oeuvre**, en particulier la Chambre d'agriculture de Région, le GAB, les AMAP, le Champs des possibles, **Terres de lien, les organisations syndicales dans toute leur diversité**, et faire émerger de vraies filières BIO comme celle du sucre BIO ou du pain BIO par exemple ».

« La structuration de filières BIO, la meilleure connaissance des acteurs et des outils, l'organisation de la massification de la production, la maîtrise coordonnée de la commercialisation et la prise de parts de marché sont des enjeux nouveaux pour le secteur en plein essor de l'agriculture biologique. **Ces enjeux impliquent toutefois une réflexion de fond sur la définition même de l'agriculture bio : le soutien public à l'extension commerciale du bio doit en effet garder pour objectif le respect de tous les critères sociaux et environnementaux (conditions de travail des producteurs et des salariés, cadres sociaux et éthiques de la commercialisation des produits, limitation de l'empreinte carbone, etc.) historiquement constitutifs de cette agriculture. La mise en place d'un nouveau dispositif régional d'aide à l'agriculture ne pourra faire abstraction de ces enjeux, sur lesquels doivent être entendus tous les acteurs concernés ».**

**Exposé des motifs**

Si l'on peut saluer la volonté de l'exécutif régional de soutenir davantage l'agriculture biologique, il importe cependant de garder à l'esprit les grands principes sociaux - au sens large - et environnementaux historiquement constitutifs de cette agriculture.

Alors que le présent rapport tend à gommer ces principes, il faut souligner qu'ils ne sont pas contradictoires avec le projet d'extension de l'agriculture biologique sur le territoire francilien et avec la possibilité de répondre à terme à la demande et aux besoins des franciliens en matière d'alimentation bio.

A tout le moins, la réponse à cet enjeu de société nécessite d'associer beaucoup plus fortement à la politique régionale de soutien au bio, sans exclusion, l'ensemble des acteurs historiquement impliqués dans cette agriculture.

Tel est l'objectif de cet amendement.

  
Céline MALAISE